

Arrêté du 30 juin 2003 modifiant l'arrêté du 29 mars 2002 portant nomination des membres du conseil d'administration du Parc national du Mercantour

NOR : DEVN0320291A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 9 avril 1984 portant création de comités techniques paritaires centraux dans les parcs nationaux ;
Vu l'arrêté du 29 janvier 2002 relatif à la représentation du personnel au comité technique paritaire central du Parc national du Mercantour ;
Vu l'arrêté du 29 mars 2002 portant nomination au comité technique paritaire du Parc national du Mercantour ;
Vu les propositions de l'organisation syndicale SNE/CFDT,
Arrête :

Article 1^{er}

La liste des représentants du personnel, au titre du syndicat SNE/CFDT, désignés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 mars 2002 susvisé, est modifiée comme suit :

Membres titulaires

Truchi (Yvette) ;
Joulot (Christian) ;
Ormea (Patrick) ;
Gallaccio (Christiane).

Membres suppléants

Arsan (Patrick) ;
Demontoux (Daniel) ;
Bielle (Yannick) ;
Bottau (Christian).

Article 2

Le mandat des membres titulaires et suppléants durera jusqu'au 28 mars 2005 (inclus).

Article 3

Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 30 juin 2003.

Pour le directeur
de la nature et des paysages :
*Le sous-directeur des espaces
naturels,*
C. Barthod